

Etudiants empêchés pour raison de santé (affection longue durée) ou de situation de handicap

Pour faciliter votre parcours de formation à l'Université de Nantes, le Centre Santé Etudiant - SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive) est à votre écoute :

Vous pourrez alors, en fonction de vos besoins, bénéficier de dispositions particulières adaptées à votre situation comme :

- des aménagements du rythme de la scolarité (exemple : faire une année en 2 ans, dispense d'assiduité, etc.),
- des aménagements d'examen (exemple : une majoration du temps d'épreuve, etc.),
- l'accompagnement du Relais Handicap (conseils, aide à la récupération des notes de cours, tutorat pédagogique, etc.).

Pour cela, n'attendez-pas !

Faites-vous connaître auprès de notre service dès maintenant en renvoyant le coupon réponse ci-dessous.



COUPON REPONSE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

E-MAIL :

TEL :

DATE DE NAISSANCE : ... / ... /

NOM COMPLET DE LA FORMATION SUIVIE :

LOCALISATION (Nantes, La Roche-sur-Yon, Saint-Nazaire) :

NATURE DU TROUBLE :

Trouble moteur (préciser si vous utilisez un fauteuil roulant ou autre) :

Trouble visuel (persistant après correction optique) :

Trouble auditif (préciser le degré de surdité) :

Autre trouble (si affection longue durée) :

A retourner sous pli fermé confidentiel au :

Relais handicap de l'Université de Nantes / Maison des Services Universitaires

110 Bd Michelet - BP32238 - 44322 Nantes Cedex 3

Tél. 02 40 37 10 35 - courriel : relais.handicap@univ-nantes.fr